

# Recueil des actes administratifs n°53 Spécial du 7 octobre 2015

consultez le site internet des services de l'Etat : www.correze.gouv.fr

### **SOMMAIRE**

### Direction départementale des territoires

- Décision de subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence de pouvoir adjudicateur
- Arrêté n°201510-04 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Corrèze



#### Préfet de la Corrèze

## Direction départementale des territoires de la Corrèze

## Décision de subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence de pouvoir adjudicateur

Le préfet de la Corrèze,

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2006-975 du 1 août 2006 modifié portant le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 23 juillet 2015 nommant M. Bertrand Gaume, préfet de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-038-0029 du 7 février 2011 modifié par l'arrêté du 16 janvier 2014 portant organisation de la direction départementale des Territoires ;

Vu l'arrêté préfectoral n°201508-17 du 25 août 2015 portant délégation de signature à M. François Geay, directeur départemental des territoires de la Corrèze, pour l'exercice de la compétence de pouvoir adjudicateur;

Sur proposition du secrétaire général de la DDT,

#### décide:

- Art. 1. -: Subdélégation de signature est donnée pour signer les marchés et accords-cadres de travaux, fournitures et services ainsi que tous les actes relevant du pouvoir adjudicateur aux agents désignés et aux conditions indiquées en annexe 1 et 2.
- Art. 2. -: La décision du directeur départemental 27 août 2015 donnant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence de pouvoir adjudicateur est abrogée.
- Art. 3. -: Le secrétaire général de la DDT est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze et dont une copie sera adressée à la directrice des finances publiques de la Corrèze.

Tulle, le 05 0CT. 2015

Pour le préfet et par délégation, le directeur départemental des territoires,

. Francois Geay

### ANNEXE 1 à la décision de subdélégation de signature au titre de pouvoir adjudicateur

Service	Nom	Montant maximal d'une commande	Observations
Direction	Cyrot Laurent	Sans limitation	
SG	Boens Pascal	5 000 €	Sans limitation si empêchement ou absence du Directeur ou Directeur Adjoint sous réserve de compte- rendu
	Issartier Céline	1 000 €	
	Chassang Alain	1 000 €	
SCOSAT	Lachaud Alain	1 000 €	
500511	Charvet François-Xavier	1 000 €	
	Lac Stéphane	1 000 €	
SEPER	Bestautte Emmanuel	1 000 €	
SEAF	Boutefeu Benoît	1 000 €	
	Soleilhavoup Sonia	1 000 €	
SPL	Fradier Christophe	1 000 €	
AHC	AHC Marcou Philippe		
AMC	AMC Grégoire Daniel		
ABC	Roou Émilie	1 000 €	

### ANNEXE 2 à la décision de subdélégation de signature au titre de pouvoir adjudicateur

Les agents suivants sont habilités à l'utilisation des applications CHORUS ou interfacées CHORUS dans les limites et le respect des règles d'utilisation de ces applications :

Service		Applications (3)
SG	Boëns Pascal	CHORUS FORMULAIRE
SG	Issartier Céline	CHORUS FORMULAIRE et ARGOS
SG	Moratille Nadine	CHORUS FORMULAIRE
SG	Miginiac Corinne	CHORUS FORMULAIRE et ARGOS
SG	Denysiak Jean-Louis	CHORUS FORMULAIRE et ARGOS
SPL	Tartarin Annie	ADS 2007
SPL	Boisserie Nathalie	ADS 2007
SPL	Besombes Anne-Marie	GALION
, SPL	Redondie Michèle	GALION



#### PRÉFET DE LA CORRÈZE

## Direction départementale des territoires de la Corrèze

## Arrêté n° 201510 - 04 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Corrèze

Le directeur départemental des territoires,

Vu le décret du 23 juillet 2015 nommant M. Bertrand Gaume, préfet de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 février 2011 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Corrèze,

Vu l'arrêté PRMG 1507431A du Premier Ministre du 23 avril 2015 portant nomination de M. François Geay, directeur départemental des territoires de la Corrèze,

Vu l'arrêté préfectoral n° 201008-15 du 25 août 2015 donnant délégation de signature à M. François Geay, directeur départemental des territoires de la Corrèze, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et de ses compétences les décisions énumérées dans les annexes jointes au présent arrêté,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 16 janvier 2014 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Corrèze,

Sur proposition du secrétaire général de la DDT de la Corrèze,

#### arrête

- Art. 1 En application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 201008-15 du 25 août 2015, et dans la limite de l'article 2 du même arrêté, subdélégation de signature est donnée à M. Laurent Cyrot, directeur départemental des territoires adjoint de la Corrèze, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, l'ensemble des actes visés à l'annexe de l'arrêté n° 201008-15 du 25 août 2015 susvisé.
- 1 administration générale
- 2 construction et logement
- 3 Aménagement foncier et urbanisme
- 4 Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche
- 5 Économie agricole et Forestière
- 6 Circulation routière,
- Art. 2 Dans la limite de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 201008-15 du 25 août 2015, subdélégation de signature est donnée aux chefs de service et adjoints, chefs d'agence et adjoints, responsables de pôle et instructeurs désignés nominativement ci-dessous, dans le cadre de leurs attributions, pour ce qui concerne les décisions précisées dans le tableau ci-après :

Nom – Prénom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 29 mai 2015	
Secrétariat Général (SG)			
Boens Pascal	Secrétaire Général	1- administration générale :  a-personnel 1a (1 à 12)  b-responsabilité civile 1b1 – 1b2	
Chaniol Pierre	Chef d'unité ressources humaines et formation	1- administration générale : a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12	
Issartier Céline	Chef d'unité gestion financière, marchés et logistique	1- administration générale : a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12	
Froidefond Christian	Chef d'unité conseil de gestion- management et communication	1- administration générale :  a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12	

Nom – Prénom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 29 mai 2015
Service E	nvironnement de l	a Police de l'Eau et des Risques (SEPER)
Lac Stéphane	Chef de service	1- administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		4- Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
T.		a-domaine public fluvial et de la police de la navigation 4a (1 à 5 et 7 à 8),
		b-eau et milieu aquatique 4b (2 à 9),
		c-biodiversité 4c (1 à 5),
		d-chasse 4d (1 à 25)
		<b>e-pêche</b> 4e (1à 7),
		g-risques 4g (1 à 4),
Bestautte Emmanuel	Chef d'unité police de l'eau	1- administration générale :
		a-personnel lal, 1a6, 1a11, 1a12
		4- Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		a-domaine public fluvial et de la police de la navigation 4a (1 à 5 et 7 à 8),
		<b>b-eau et milieu aquatique</b> 4b (2 à 9),
		c-biodiversité 4c (1 à 5) ,
		<b>d-chasse</b> 4d (1 à 25)
		<b>e-pêche</b> 4e (1à 7),
		g-risques 4g (1 à 4),

Nom – Prénom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 29 mai 2015
Heuclin Corinne	Chef d'unité biodiversité, chasse, pêche	1- administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
Teyssandier Magali	Chef d'unité politique de l'eau MISEN	1- administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
Martin Marie-Christine	Chef d'unité	1- administration générale :
	Risques	<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12

Nom – Prénom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 29 mai 2015
S	ervice de l'Économ	nie Agricole et Forestière (SEAF)
Boutefeu Benoît	Chef de service	1- Administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		5- Économie agricole et Forêt :
		a-productions agricoles 5a (1 à 10),
		<i>b-agri-environement</i> 5b (1 à 3),
		c-aides aux entreprises de transformation et de consommation des productions agricoles et alimentaires 5c1,
		d-structures agricoles 5d (1 à 3),
		e-forêts 5e (1 à 9),
		f-développement rural 5f1,
		g-aides conjoncturelles 5g1,
		h-autorisation d'organiser des courses sur l'hippodrome de Pompadour 5h1, 5h2,
		<i>i-plantations et cueillettes</i> 5i1, 5i2

Nom – Prénom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 29 mai 2015
Soleilhavoup Sonia	Adjointe au chef de service	1- Administration générale :
		<b>a-personnel</b> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		5- Économie agricole et Forêt :
		<i>a-productions agricoles</i> 5a (1 à 10),
		b-agri-environement 5b (1 à 3),
		c-aides aux entreprises de transformation et de consommation des productions agricoles et alimentaires 5c1,
		d-structures agricoles 5d (1 à 3),
		<i>e-forêts</i> 5e (1 à 9),
		f-développement rural 5f1,
		g-aides conjoncturelles 5g1,
		h-autorisation d'organiser des courses sur l'hippodrome de Pompadour 5h1, 5h2,
		<i>i-plantations et cueillettes</i> 5i1, 5i2
Delannoy Éric	Chef d'unité foncier agricole et forestier	1- administration générale :
		<b>a-personnel</b> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
Blandin Olivier	Chef d'unité orientation agricole	1- administration générale :
		a-personnel la1, 1a6, 1a11, 1a12
Charissoux Sylvie	Chef d'unité production agricole et agro- environnement	1- administration générale :
		<b>a-personnel</b> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
Commageat Marie-	Chef d'unité contrôles	1- administration générale :
Christine		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12

	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 29 mai 2015
Jenny Bernard	Chef d'unité forêt filière bois	1- administration générale :
		a-personnel       1a1, 1a6, 1a11, 1a12
	:	
	1	

Nom – Prénom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 29 mai 2015
	Service de la Plan	ification et du Logement (SPL)
Fradier Christophe	Chef de service	1 - Administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		2 - Construction et logement :
		a-subventions et prêts pour la construction ou l'acquisition de logements 2a2, 2a3, 2a (5 à 12),
		b-amélioration de l'habitat 2b (2 à 6),
		d-actions diverses 2d1,
		e-décisions relatives aux subventions de l'État pour les projets d'investissement 2e2, 2e3,
		f-conventionnement 2f1, 2f2,
		h-divers 2h (1 à 3)
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
	77 - 7	a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale 3a1,
		b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD,DP, CU compétence état) 3b1, 3b2, 3b4, 3b5, 3b6
		d-publicité, enseignes et pré-enseignes 3d1, 3d2
Seringe Jean-Jacques	Chef d'unité	1- administration générale :
	urbanisme opérationnel	<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
	To the second se	3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD,DP, CU compétence état) 3b1, 3b2, 3b4, 3b5, 3b6
		d-publicité, enseignes et pré enseignes 3d1, 3d2,

Nom – Prénom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 29 mai 2015
Foulon Céline	Chef d'unité planification et territoires	1- administration générale :
		a-personnel
		1a1, 1a6, 1a11, 1a12  3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale 3a1,
		d-publicité, enseignes et pré enseignes 3d1, 3d2
Cazaban Nathalie	Chef d'unité	1- administration générale :
	habitat	a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		2 - Construction et logement :
		a-subventions et prêts pour la construction ou l'acquisition de logements 2a2, 2a3, 2a (5 à 12),
		b-amélioration de l'habitat 2b (2 à 6),
		d-actions diverses 2d1,
		e-décisions relatives aux subventions de l'État pour les projets d'investissement 2e2, 2e3,
		f-conventionnement 2f1, 2f2,
		h-divers 2h (1 à 3)
Breuilh Michel	Chargé de mission expertise juridique	1 - Administration générale :
		c- contentieux 1c1, 1c2
Lozanne Thomas	Chargé de mission expertise juridique	1 - Administration générale :
		c- contentieux 1c1, 1c2

Nom -	- Prénom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 29 mai 2015
Ser	vice de la Co	onnaissance, de la	Sécurité et de l'Appui aux Territoires (ScoSAT)
Chassang A	Alain	Chef de service	1 - Administration générale :
			a- personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
			3 - Aménagement foncier et urbanisme :
			e-accessibilité aux personnes handicapées 3e (1 à 3)
			4- Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
			f - bruit 4f1
			6 - Circulation routière - sécurité
			a-circulation routière 6a (1à 3)
			b-sécurité défense 6b1
			c-avis sur projet concernant le R.G.C. 6c1, 6c2
			d-formation à la conduite de véhicules et à la sécurité routière 6d1,
Bordes Ala	in	Chef d'unité mise en œuvre du développement durable	1- administration générale :
			a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
Martin Flor	rence	Chef d'unité	1- administration générale :
		analyse et connaissance des territoires	a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
Baulès Yve	S	Chef d'unité techniques de l'aménagement et de la construction	1- administration générale : a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12

Nom – Prénom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 29 mai 2015
Lachaud Alain	Chef d'unité	1- administration générale :
	par intérim de la sécurité	a-personnel
	routière et	1a1, 1a6, 1a11, 1a12
	gestion de crise	6 - Circulation routière - sécurité
		d-formation à la conduite de véhicules et à la sécurité routière 6d1,
Lagrace Jean-Marc	Chef d'unité techniques de gestion de l'eau et des milieux aquatiques	1- administration générale : a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
Charvet François- Xavier	Chef d'unité éducation	1- administration générale :
	routière	a-personnel

Nom – Prénom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 29 mai 2015
	Agence d	le basse Corrèze (ABC)
Roou Émilie	Chef d'Agence	1 - Administration générale :
		<b>a-personnel</b> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale 3al,
		b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD,DP, CU compétence état) 3b1, 3b2, 3b4, 3b5
		d-publicité, enseignes et pré enseignes 3d1, 3d2,
Bobin Martine	Adjoint au chef d'agence	1 - Administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD,DP, CU compétence état) 3b1, 3b2, 3b4, 3b5
Serre Sylvie	Responsable du pôle appui territorial et planification	1- administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD,DP, CU compétence état) 3b1, 3b2, 3b4, 3b5
De Castro Elsa	Référente territoriale publicité	3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		d-publicité, enseignes et pré enseignes 3d1, 3d2,

Nom – Prénom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 29 mai 2015
	Agence de n	noyenne Corrèze (AMC)
Grégoire Daniel	Chef d'agence	1 - Administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale 3a1,
		b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD,DP, CU compétence état) 3b1, 3b2, 3b4, 3b5
Franch Frédéric	Adjoint au chef d'agence responsable du pôle appui technique	1 - Administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD,DP, CU compétence état) 3b1, 3b2, 3b4, 3b5
Desarmenien Christine	Responsable du pôle instruction en l'urbanisme	1 - Administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD,DP, CU compétence état) 3b1, 3b2, 3b4, 3b5

Nom – Prénom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 29 mai 2015
	Agence d	e haute Corrèze (AHC)
Marcou Philippe	Chef d'agence	1 - Administration générale :
		a-personnel       1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale 3a1,
		b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD,DP, CU compétence état) 3b1, 3b2, 3b4, 3b5
Tixeront Marie-Laure	Adjoint au chef d'agence responsable de pôles	1 - Administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD,DP, CU compétence état) 3b1, 3b2, 3b4, 3b5

- Art. 3. Subdélégation est donnée aux cadres de permanences pour toute décision, notification et tout acte nécessaire en matière de circulation routière (astreintes de décisions) dans le cadre de leurs missions.
- Art. 4. Les subdélégations de signature visées aux articles qui précèdent ne s'appliquent pas :
- aux dossiers signalés expressément par le directeur départemental des territoires comme devant être signés par lui-même,
  - aux correspondances relatives à des pénalités financières ressortant de régimes d'aide,
  - aux mises en demeure engageant la responsabilité de l'État.
- Art. 5. L'intérim des chefs de service (SG, SEAF, SPL, SEPER, SPL) est assuré par un autre chef de service (Alain Chassang, Benoît Boutefeu, Christophe Fradier, Stéphane Lac, Pascal Boens) ou un chef d'unité désigné par décision du chef de service concerné. L'intérimaire bénéficie des délégations de signature du chef de service titulaire.
- Art. 6. L'arrêté de subdélégation de signature n° 201508-57 du 27 août 2015 de M. François Geay, directeur départemental de la direction départementale des territoires de la Corrèze est abrogé.
- Art. 7 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Art. 8 Le secrétaire général de la DDT est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Tulle, le 05 0CT. 2015

Pour le préfet et par délégation, le directeur départemental des

François Geay

